



Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR)

Depuis dix ans, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) sont l'objet d'attaques visant leur déstructuration et leur complète recomposition : mise en concurrence des établissements et des personnels, extension de la précarité, concentration des pouvoirs (recrutements, évaluations, carrières, charges de travail, répartition des moyens...) entre les mains des directions des établissements. Ces attaques contre les structures et les instances vont de pair avec une dégradation générale des conditions de travail des personnels : perspectives de carrière réduites, individualisation des rémunérations à travers les systèmes de primes, entraves aux libertés

académiques, course incessante aux financements... Le gouvernement ne rompt pas avec la politique engagée par les précédents.

Deux exemples :

- les regroupements d'établissements imposés pour espérer accéder à un nouveau plan d'investissement d'avenir créent des universités à deux vitesses ;
- la réforme de la formation et du recrutement des enseignants de premier et second degré est poursuivie et maltraite les étudiants, les enseignants et les personnels des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Vous allez voter pour élire le CTMESR le 4 décembre 2014.

Le CTMESR examine les textes concernant les statuts régissant les établissements, les statuts des personnels et les textes relatifs aux personnels précaires.

L'élection de nombreux représentants de la FSU sera le gage d'une défense combative de tous les collègues, de leurs statuts et du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Un vote combatif et efficace !

C'est en conjuguant interventions dans les différentes instances nationales – CTMESR (voir bilan), Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU), commissions paritaires, mais aussi Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ... – action au quotidien et mobilisations que des résultats peuvent être obtenus. Dans le contexte actuel de remise en cause des missions et des statuts des personnels, d'aggravation de la situation des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, d'éloignement des instances de décision des personnels, le vote pour la FSU au CTMESR montrera la détermination des personnels à défendre et améliorer leurs statuts et leurs conditions de travail. Il manifesterà leur opposition à la loi ESR de juillet 2013 et à ses décrets d'application, ainsi que leur attachement à une conception ambitieuse du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Les représentants de la FSU au CTMESR s'engagent à défendre, en cohérence avec les revendications de la FSU :

- un plan pluriannuel de création de 6000 emplois statutaires par an, pendant 10 ans,
- une révision du système d'allocation de moyens et d'emplois qui tienne effectivement compte des besoins de formation et de recherche,
- un plan de résorption de la précarité qui puisse enfin s'appliquer à toutes les catégories de personnels du supérieur,
- l'amélioration des carrières, des rémunérations et des conditions de travail,
- l'arrêt du recours aux contrats de 10 mois, et dans l'immédiat la comptabilisation à 1 an plein de tels contrats pour le passage en CDI. Pour les contractuels sur CDI un encadrement national de la rémunération basée sur les indices de la fonction publique, permettant une progression,
- la négociation d'un véritable statut couvrant les études doctorales et post-doctorales, incluant une formation initiale dans les ESPE. La reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les grilles fonction publique.

Précarité

Dans les universités, 22 000 personnels administratifs, de bibliothèque, ingénieurs et techniciens en CDD et près de 100 000 vacataires d'enseignement, dans les organismes de recherche publique (CNRS, INSERM, INRA...), des milliers de précaires, jeunes titulaires d'un doctorat ou/et administratifs, ingénieurs et techniciens

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la FSU et ses syndicats défendent l'ensemble des personnels : enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, ingénieurs, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. Ces syndicats sont les : SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNICS-FSU, SNUACTE-FSU et SNUAS-FP-FSU.

Bilan du CTMESR

La FSU, même lorsqu'elle a voté contre des projets ministériels s'inscrivant dans des logiques contraires à ses mandats, a toujours développé une abondante activité d'amendements et de propositions dans l'intérêt des personnels et du service public. Notre organisation est sans conteste à l'origine de la majorité des propositions examinées en CTMESR.

La FSU a toujours rappelé son opposition à l'individualisation renforcée de la rémunération à travers les systèmes de primes et d'évaluation au mérite, tout en présentant des propositions pour éviter les dérives locales de ces systèmes et soutenir le rôle des instances nationales face à l'organisation de la déconcentration, cautionnée par certaines organisations représentatives tandis que d'autres se réfugient dans une non-participation aux votes. La FSU a ainsi été à l'origine, en janvier 2013, du rejet, par un vote défavorable unanime, du projet d'arrêté d'application aux personnels BIATSS du MESR du décret n° 2010-888 sur l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

Lors de la discussion sur la loi de refondation de l'école, face aux menaces sur l'avenir des collègues des IUFM, la FSU a obtenu, en déposant un vœu voté unanimement, que soit proposée à tous une affectation vers l'ESPE.

Sur le décret relatif au haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), la FSU a obtenu la modification des articles susceptibles de conduire à des dérives d'évaluation individuelle (exclusion de toute appréciation à caractère individuel dans les rapports des comités d'experts, restriction de la palette des documents que ce comité peut exiger). Elle a fait valoir l'importance de la présence dans les comités d'un représentant des personnels ingénieurs et techniciens, sans que le ministère n'ait toutefois tranché. Elle a obtenu que le Haut Conseil valide les procédures des évaluations éventuellement déléguées et non la qualité des évaluations effectuées elles-mêmes.

D'autres textes ont été l'occasion pour notre organisation de réclamer des mesures de justice pour les personnels, comme l'équivalence TP=TD pour les astronomes-physiciens, ou l'alignement des montants de la Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour les chercheurs sur ceux perçus par les enseignants-chercheurs, sans succès malheureusement.

La FSU a régulièrement dénoncé le développement de l'emploi non-titulaire et de la précarité dans les établissements et les organismes, demandé des recensements exhaustifs de l'emploi non-titulaire et une application la plus large possible de la loi Sauvadet pour les CDIations et l'accès aux concours réservés. Elle a proposé des indicateurs appropriés dans les bilans sociaux afin de cerner les situations de précarité et mieux les combattre.

Au CHSCTMESR, conscients de la situation dégradée des personnels, nos représentants ont été à la pointe des propositions et des avancées sur la santé et la lutte contre la souffrance au travail. Un travail immense reste à faire, nous y sommes déterminés !



**Voter pour la liste FSU,
c'est faire le choix du syndicalisme d'action et de proposition pour
défendre les droits des personnels, améliorer le service public
d'enseignement supérieur et de recherche et la qualité de ses métiers.**